

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 27 – Bandagistes

§ 1^{er}.

Appareillage après mammectomie totale ou partielle :

Les modifications suivantes sont apportées :

II. Appareillage provisoire (première prothèse mammaire)

A. Prothèse mammaire complète.

642235	Première prothèse mammaire <u>complète</u> non adhésive, au moins 6 semaines après l'intervention	Y	130
642515	Première prothèse mammaire <u>complète</u> non adhésive à plusieurs couches, au moins 6 semaines après l'intervention	Y	130
642530	Première prothèse mammaire <u>complète</u> auto-adhésive, au moins 6 semaines après l'intervention	Y	130
642552	Première prothèse mammaire <u>complète</u> avec bandes adhésives, au moins 6 semaines après l'intervention	Y	130
642574	Première prothèse mammaire <u>complète</u> sur mesure, au moins 6 semaines après l'intervention	Y	130

B. Prothèse mammaire partielle.

642596	Première prothèse mammaire partielle <u>auto-adhésive</u> , au moins 6 semaines après l'intervention	Y	128
--------	--	---	-----

III. Appareillage définitif

A. Prothèse mammaire complète.

642272	Prothèse mammaire <u>complète</u> non adhésive	Y	130
642294	Prothèse mammaire <u>complète</u> non adhésive à plusieurs couches	Y	130

642316	Prothèse mammaire <u>complète</u> auto-adhésive	Y	130
642331	Prothèse mammaire <u>complète</u> avec bandes adhésives	Y	130
642611	Prothèse mammaire <u>complète</u> sur mesure	Y	130

C. Accessoires pour prothèses mammaires.

642390	Intervention forfaitaire pour le set de soins pour prothèse mammaire auto-adhésive, composé d'un produit d'entretien de la prothèse et d'un produit d'entretien de la peau Dotation pour le set de soins : -1 set/3 mois pour la prothèse mammaire complète (prestations <u>642530</u> et 642316) -1 set/6 mois pour la prothèse mammaire partielle (prestations <u>642596</u> et 642375)	Y	11
642412	Intervention forfaitaire pour les bandes adhésives de la prothèse mammaire complète munies d'un film protecteur de la peau et d'un système de soutien, y compris les autres accessoires Dotation pour les bandes adhésives : 1 fois/3 mois pour la prothèse mammaire complète (prestations <u>642552</u> et 642331) (minimum 8 pièces)	Y	22